## **EP FORMATION**

21 chemin de Laya 42100 Saint Etienne



# PROGRAMME Formation initiale "AIPR Encadrant" / Intra

Réf : AIPR\_ENC / FI / INTRA Dernière MAJ : 16/01/2023

Version: 3

Date(s): En fonction de la demande

**Durée:** 7.00 heures (1.00 j)

Horaires: 8:30-12:00 / 13:30-17:00 Tarif HT pour la session: 600.00€

En cas de prise en charge par votre OPCO avec subrogation de paiement, merci de nous communiquer l'information et nous transmettre le numéro d'agrément avant la facturation. A défaut, la facture vous sera imputée dans sa totalité.

Lieu: Lieu à confirmer selon les cas

Effectif: 1 - 10 participant(s)

Délai d'inscription:

La limite d'inscription est fixée à 10 jours ouvrés avant le début du stage (sous réserve de places disponibles).

## Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Toute personne inscrite faisant état d'un handicap sur le bulletin d'inscription donnera lieu à un entretien téléphonique avec l'entreprise. L'objectif est de permettre, avant la formation, à EP FORMATION de valider ou non la faisabilité de l'accueil ou l'aménagement à prévoir au vu du handicap déclaré.

#### Public:

• Personnel de l'entreprise de travaux intervenant sous la responsabilité de l'exécutant des travaux et en charge de l'encadrement des travaux (chef d'équipe, chef de chantier, conducteurs de travaux, chargé d'études...). Au moins un salarié profil encadrant doit également être détenteur d'une AIPR

## Prérequis :

L'entreprise doit s'assurer au préalable que l'apprenant réponde aux prérequis de la formation visée.

- Etre âgé de 18 ans et plus
- Compréhension du français (formation et examen théorique écrit en français uniquement). Traducteur non autorisé. Les questions du test écrit peuvent être répétées à l'oral mais ne seront ni traduites, ni reformulées.

# Objectifs pédagogiques

- Faire appliquer les mesures de prévention définies dans le cadre d'un chantier à proximité d'un réseau
- Veiller à la sécurité du chantier lors des interventions à proximité des réseaux

## Contenu de la formation (déroulé pédagogique)

- Module théorique AIPR encadrant :
  - o Rôle, mission et responsabilités de l'encadrant
  - o Identifier les principaux types de réseaux souterrains et aériens
  - o Prescriptions de l'arrêté de référence et du Code de l'Environnement
  - o Vérification et exploitation des réponses aux DT-DICT
  - o Lecture de plans : situation des réseaux et de leur fuseau d'imprécision

**EP FORMATION (SARL)** 

21 chemin de Laya Saint Etienne 42100 | SIRET: 89108665400011 | TVA: FR17891086654 | Code NAF (APE): 8559A |
Site internet: https://www.ep-formation42.fr | Certification Qualiopi n° FR068744-1
Déclaration d'activité: 84420352042 (auprès du préfet de région de: Rhône Alpes) Cet enregistrement ne vaut pas agrément d'Etat

- Utilisation des moyens de protection collective et individuelle, et les faire utiliser AIPR du personnel mis à disposition
- o Adéquation entre les besoins et le matériel à disposition
- o Identification des situations dangereuses ou inattendues
- o Règles d'arrêt de chantier
- o Accès aux ouvrages de sécurité
- o Constat contradictoire d'anomalie ou de dommage
- o Préparation des relevés topographiques de réseaux
- o Compréhension et respect : de son environnement des marquages-piquetages des signes avertisseurs et indicateurs des moyens de repérage
- Risques afférents aux réseaux : selon les caractéristiques des énergies liés aux atteintes aux réseaux existants
- o Recommandations en cas d'incident ou d'accident
- o Règle des « quatre A »
- Module pratique AIPR encadrant :
  - o Identification des réseaux selon les plans et le marquage-piquetage sur la zone de travail
  - o Analyses de risques sur la zone de travail, par rapport à des situations exposées in situ par le formateur
  - o Reconnaissance des matériels en lien avec les réseaux

## Résultats attendus à l'issue de la formation

Réussite au test réalisé sur tablette numérique sous forme de QCM en fin de formation

#### Modalités d'évaluation

La certification est une obligation de résultat, par le biais d'un examen passé dans un centre d'examen enregistré en préfecture et relié par internet à une plateforme d'examen gérée par le MEDDE.

La réussite à l'épreuve nécessite une note minimale de 48/80 en 1 heure maximum (test en français uniquement)

#### Détail sur la certification

Délivrance des documents suivants:

- Certificat de réalisation
- Attestation de compétence AIPR encadrant

L'employeur délivre aux salariés concernés l'autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux.

#### Passerelles:

- L'attestation comme "Encadrant" vaut attestation comme "Opérateur"

# Validité

5 an(s)

# Organisation de la formation

# Equipe pédagogique

Formateurs qualifiés

## Méthodes et moyens utilisés

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation, équipée d'une connexion à internet
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets
- Mise à disposition de documents supports à la suite de la formation.
- Matériel spécifique : tablette connectée

# Dispositif de suivi, d'exécution, d'évaluation et de résultats de la formation

- Feuilles de présence
- Fiche d'attentes de l'apprenant
- Questions orales ou écrites (QCM)
- Mises en situation

#### **EP FORMATION (SARL)**

21 chemin de Laya Saint Etienne 42100 | SIRET: 89108665400011 | TVA: FR17891086654 | Code NAF (APE): 8559A |
Site internet: https://www.ep-formation42.fr | Certification Qualiopi n° FR068744-1
Déclaration d'activité: 84420352042 (auprès du préfet de région de: Rhône Alpes) Cet enregistrement ne vaut pas agrément d'Etat

- Formulaires d'évaluation de la formation
- Tours de table réguliers pour valider l'acquisition des connaissances
- QCM à blanc

## Conditions de réussite pour le bon déroulement de la formation

A fin de garantir le bon déroulement de cette formation, les règles suivantes doivent être respectées par l'entreprise et l'apprenant :

- Le contenu du programme de formation devra être lu par l'apprenant avant le premier jour de formation.
- La convocation, le programme, le règlement intérieur et le plan d'accès devront être remis en main propre de l'apprenant.
- L'apprenant s'engage à participer à la totalité du programme de manière active et constructive.
- Le dirigeant d'entreprise s'engage à assurer le suivi et la mise en oeuvre des acquis de la formation auprès de son collaborateur après la formation.